



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2017**

1. Rythmes scolaires - Retour à la semaine de 4 jours

Le Maire expose que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

L'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Après avis favorable du conseil d'école.

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable (9 voix pour et 3 abstentions) au rétablissement de la semaine de 4 jours.

La séance est levée à 21 h 50.